

Le plan de financement de l'économie

L'ESSENTIEL

- **Le plan français répond à deux enjeux pour les banques** : leur fournir des liquidités à moyen terme (1) tout en leur offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres (2).
- Ces mesures déclinées partout en Europe, avec le soutien de la Commission Européenne et de la Banque Centrale Européenne, ont commencé à apaiser le marché du crédit en ramenant la confiance dans le secteur bancaire.
- Pour autant, l'Etat n'a pas fait pas un chèque en blanc aux banques : **le Gouvernement a demandé des contreparties aux institutions financières en matière d'éthique et de financement de l'économie.**

LES CHIFFRES CLES

- **320 Mds €** : c'est le plafond de la garantie accordée par l'Etat pour permettre aux banques de se refinancer.
- **40 Mds €** : c'est le plafond de la garantie accordée par l'Etat pour renforcer les fonds propres des banques ou prendre des participations au capital.
- **3 à 4 %** : c'est le pourcentage d'augmentation du montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers sur lequel les banques se sont engagées **soit 75 Mds €.**

Pourquoi un plan français pour lutter contre la crise financière ?

- Depuis quelques semaines, l'Europe affronte l'une des plus graves crises financières de l'histoire. Elle s'est fortement aggravée depuis la faillite de Lehman Brothers le 18 septembre : **c'est une véritable crise de confiance qui a paralysé le système financier mondial et menacé l'ensemble des économies des pays développés.**
- **Sous l'impulsion de la France, l'Europe a su apporter une réponse commune et massive** : les 27 ont adopté à l'unanimité un plan d'action, pour **assurer la stabilité de leur système financier**, que chaque pays européen a décliné en fonction de sa propre situation économique. C'est ce qu'a fait la France **avec un plan de 360 Mds € de garanties accordées par l'Etat** afin de rétablir la confiance, et pour que **les banques puissent continuer à financer l'économie, prêter aux entreprises, aux collectivités et aux Français.**
- Parce qu'il fallait agir vite, la mise en œuvre du plan français s'est traduite immédiatement dans **un projet de loi de financement de l'économie, sous la forme d'un collectif budgétaire, adopté par le Parlement en moins d'une semaine.**

En quoi consiste ce plan ?

- **Ce plan répond directement au mal qui affecte les banques dans cette période de crise.** Les banques françaises, même si elles ont pris moins de risques que d'autres, ont été progressivement asphyxiées par la crise de liquidités. Si on vous fournit seulement des ressources pour quelques jours,

comment voulez-vous accepter de prêter à 15 ans pour un projet immobilier, ou à 5 ans pour une création d'entreprise ?

- Pour permettre aux banques de se refinancer, **l'Etat a décidé de donner sa garantie à une société de financement** (la Société Française de Refinancement de l'Economie) **qui prêtera de l'argent aux banques, jusqu'à 5 ans**. En contrepartie, les banques apporteront à cette société de financement des actifs qui sont à leur bilan. Ce dispositif sera mis en œuvre jusqu'au 31 décembre 2009 et la garantie sera plafonnée à 320 Mds €. Naturellement, les banques devront payer l'accès aux liquidités, au prix de marché : **il ne s'agit pas de faire un cadeau aux banques mais de leur permettre de fonctionner !**
- D'autre part, compte tenu de la défiance générale, et de l'augmentation de perception du risque, les banques du monde entier sont engagées dans des opérations de recapitalisation. **Les banques françaises doivent rester compétitives**. C'est pourquoi, **pour renforcer le capital des banques**, une autre société, **la Société de Prises de Participation de l'Etat (SPPE), 100% publique, a été créée**. Elle se financera en empruntant sur le marché avec la garantie de l'Etat. Avec cet argent, elle pourra renforcer les fonds propres des banques, en souscrivant des titres de dette subordonnés. **La garantie sera plafonnée à 40 Mds €** et ce dispositif sera également ouvert aux compagnies d'assurance.
 - **Une première tranche de 10,5 Mds € sera injectée dans les fonds propres des 6 grandes banques françaises** (Banques Populaires, BNPP, Caisses d'Epargne, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Société Générale) **pour renforcer leur capacité de financement**.
 - Il ne s'agit **pas d'une entrée au capital** puisque **l'Etat ne devient pas actionnaire**, mais d'une **souscription d'obligations émises (TDS) par les banques** qui ont la particularité d'être comptabilisées comme les fonds propres et donc d'accroître la capacité des banques à prêter.
 - **Cette opération rapporte directement de l'argent à l'Etat**. Les banques payent la souscription de leurs obligations par l'Etat.
- **Cette même société pourra intervenir, mais selon une démarche différente, dans une banque en difficulté pour accompagner son redressement**. Les interventions auront alors lieu **directement sous forme d'investissement au capital** (souscription d'actions), comme dans le cas de Dexia.

Le contribuable va-t-il payer pour ce plan ?

- Non. Aujourd'hui, les marchés ne font plus confiance aux banques, mais ils savent que les Etats pourront rembourser et leur accordent facilement des crédits. **L'Etat lèvera donc les fonds nécessaires sur les marchés en y apportant sa crédibilité**.
- Ensuite, **l'Etat va prêter plus cher qu'il n'emprunte lui-même** : la société de financement des banques va dégager des bénéfices. **Quant aux investissements en capital, il faut se souvenir d'Alstom** : l'Etat a mis 700 M € pour sauver l'entreprise, mais il a réalisé une plus-value de 1,2 Mds €.

- **Les 360 Mds € de ce plan ne sont en aucun cas des dépenses budgétaires payées par les impôts des contribuables.** Ces sommes sont **des garanties** qui sont octroyées **sans occasionner de dépense**, comme lorsqu'on demande à ses parents de se porter caution pour un prêt. Une dépense interviendrait seulement si une banque faisait faillite et nous mettons tout en œuvre pour que cela n'arrive pas. En revanche, **ces garanties sont facturées**, l'Etat offre une prestation commerciale habituellement offerte par les marchés qui aujourd'hui ne fonctionnent plus. Cette activité est donc rentable !

Quelles sont les contreparties demandées aux banques ?

- Les banques s'engagent à augmenter de **3 à 4 %** le montant total des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers. **C'est 75 Mds € en plus pour le financement de l'économie.**
- Elles ont accepté d'adopter **le code de bonne conduite en matière de rémunérations et de gouvernance récemment élaboré par le Medef et l'AFEP.**
- **L'Etat s'assurera que les banques jouent pleinement le jeu du financement de l'économie :**
 - **Les flux de crédit aux PME devront être publiés mensuellement.**
 - Pour donner une "2ème chance" aux entreprises dans une situation difficile, tout dossier de demande de crédit qui serait repoussé en première analyse devra être transféré à Oséo et réexaminé.
 - Le Gouvernement réclame le "respect des usages de préavis" afin d'empêcher toute "annonce brutale de rupture de crédit".
 - **Le Président de la République a par ailleurs désigné un médiateur du crédit, René Ricol, qui sera à la disposition de toutes les entreprises françaises qui auront des difficultés pour accéder au crédit.**
- Enfin, le Gouvernement négociera avec les assureurs crédit pour qu'ils continuent à offrir aux entreprises les assurances dont elles ont besoin pour obtenir des financements.

Le plan de soutien à l'activité et aux PME

L'ESSENTIEL

- La crise financière aura des conséquences directes sur l'activité, l'emploi et le pouvoir d'achat.
- Parce que la crise économique est déjà perceptible, le Gouvernement prend des mesures d'ampleur pour soutenir notre économie :
 - **Un plan de soutien de 22 Mds €** pour assurer le financement des PME.
 - La mobilisation des services de l'Etat pour **assurer le suivi de la façon dont les banques accordent les prêts.**
 - **L'exonération immédiate et totale de la taxe professionnelle pour les nouveaux investissements.**
 - **La création d'un fonds stratégique d'investissement.**

LES CHIFFRES CLES

- **22 Mds €** : c'est le montant du plan de soutien au financement des PME.
- **175 Mds €** : c'est l'investissement direct de l'Etat dans l'économie dans les 3 prochaines années.

Comment garantir l'accès des PME au crédit ?

- En assurant la sauvegarde des banques françaises, l'objectif de l'Etat était clair : protéger l'épargne des Français et permettre aux **banques de continuer à prêter aux entreprises pour que celles-ci puissent se financer et fonctionner correctement.** Le Gouvernement a d'ailleurs demandé des contreparties très strictes en matière d'octroi de crédit aux particuliers et aux entreprises (cf. fiche sur le plan de financement de l'économie).
- Au-delà, le Gouvernement a mis en place **un véritable plan** en faveur du financement des PME. **22 Mds € ont été dégagés pour augmenter de 10 % la capacité de financement des PME :**
 - **Renforcement massif des moyens d'intervention d'Oséo :**
 - Grâce à l'**augmentation de 50 % (de 4 à 6 Mds €) de l'enveloppe mise à disposition par la Caisse des Dépôts** pour les co-financements Oséo/banques commerciales.
 - Grâce au **relèvement de 2 Mds € de la capacité d'Oséo à garantir des prêts bancaires.**
 - Orientation vers le crédit aux PME des excédents de collecte des livrets réglementés (Livret d'Epargne Populaire et Livret de Développement Durable). **17 Mds € supplémentaires au bilan des banques seront ainsi exclusivement consacrés au financement des PME.** Ces mesures sont effectives depuis le 9 octobre pour le LDD (8 Mds €) et depuis le 15 octobre pour le LEP (9 Mds €).
- **Le Gouvernement négociera avec les assureurs crédit** pour qu'ils continuent à offrir aux entreprises les assurances dont elles ont besoin pour obtenir des financements.

- Enfin, **les remboursements aux entreprises du Crédit Impôt Recherche** vont être accélérés à la demande du Président de la République.
- Au **niveau européen**, la Banque Européenne d'Investissement (BEI) a mis **30 Mds € supplémentaires à disposition des banques pour le financement des PME en Europe.**

Comment l'Etat va-t-il s'assurer que les PME bénéficient concrètement de ces mesures ?

- **Tous les services de l'Etat sont mobilisés** pour veiller à ce que **les banques ouvrent bien le robinet du crédit aux entreprises et que ces dernières bénéficient bien de l'ensemble des mesures prises en leur faveur :**
 - Un **comité départemental de suivi du crédit aux PME est installé dans chaque département.** Les préfets et trésoriers payeurs généraux sont mobilisés pour recenser les situations qui posent problème et publier banque par banque, département par département, la politique de crédits des établissements financiers.
 - **Un médiateur du crédit a été nommé :** René Ricol animera le traitement des dossiers des entreprises présentant le plus de difficultés pour accéder au crédit.

Comment soutenir l'investissement dans cette période difficile ?

- **Avec l'investissement on soutient à la fois l'activité d'aujourd'hui et l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de demain.**
- La Président de la République a annoncé l'exonération immédiate et totale de la taxe professionnelle sur les nouveaux investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et le 31 décembre 2009. Ces investissements ne seront pas inclus dans l'assiette de la taxe professionnelle. **Le manque à gagner pour les collectivités territoriales sera compensé par l'Etat à l'euro près.**
- Cette mesure immédiate sera proposée au Parlement dans la loi de finances rectificative pour 2008. Au-delà de ces dispositions transitoires, la réforme des collectivités locales permettra de **pérenniser après 2009 celle de la taxe professionnelle.**

Comment protéger nos fleurons industriels ?

- **Un grand fonds stratégique d'investissement national sera créé d'ici la fin de l'année.** Il sera géré par la Caisse des dépôts et consignations (CDC).
- Ce fonds n'a pas vocation à subventionner les entreprises mais à **stabiliser celles qui seraient en position de faiblesse et à financer des projets de développements rentables mais paralysés par la crise du crédit.** Il s'agit d'investir dans l'avenir et de défendre les intérêts stratégiques de la nation.
- **Ce fonds ne creusera pas les déficits,** il s'appuiera sur les ressources propres de la CDC, complétées en empruntant sur les marchés. Il contribuera ainsi à faire circuler l'argent et à l'orienter vers le développement industriel plutôt que vers la spéculation purement financière.

- **Le Président de la République proposera à nos partenaires de l'Union européenne de se doter eux aussi de fonds nationaux** pour une meilleure coordination de nos politiques d'investissement.

Le Gouvernement a-t-il attendu la crise pour mettre en place une politique en faveur des PME ?

L'ensemble de ces mesures vient s'ajouter aux réformes structurelles mises en œuvre par le Gouvernement depuis 18 mois pour développer nos PME :

- **L'exonération d'ISF des investissements des particuliers** au capital des PME, inscrite dans la loi TEPA, a permis d'injecter près d'1 Md € en 2008.
- **Le triplement du crédit impôt recherche (CIR)** inscrit dans la loi de finances initiale pour 2008 offre aux PME le dispositif d'incitation en faveur de l'innovation le plus attractif des pays de l'OCDE.
- **La réduction des délais de paiement** (60 jours maximum et de 45 à 30 jours pour l'Etat) inscrite dans la loi de modernisation de l'économie (LME) renforcera la trésorerie des PME. A titre d'exemple, le gain de trésorerie pour les fournisseurs du secteur de la plasturgie est estimé à 170 M €.
- **Le statut de l'auto entrepreneur**, lui aussi inscrit dans la LME, offre un régime fiscal et social propre au développement des très petites entreprises.
- **La suppression totale de l'IFA en trois ans** et dès 2009 pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 M € (plus de 200 000 entreprises) est inscrite dans le projet de loi de finances pour 2009.

Faut-il changer de cap économique ?

- Pour sortir plus vite de la crise et profiter le mieux possible du rebond à venir, **il nous faut plus de souplesse, plus de réactivité et plus de capacité d'innovation.** C'est l'objectif des réformes menées depuis l'élection du Président de la République. La crise actuelle implique non pas de ralentir mais de poursuivre et d'accélérer ces réformes.
- Pour autant dans cette période de crise, **il faut aussi soutenir l'activité.** Non par une relance de la consommation qui risque d'augmenter nos importations sans effet sur l'activité de nos entreprises, mais en investissant.
- **Investir c'est ce que fait l'Etat** dans l'enseignement supérieur et la recherche, dans le Grenelle de l'environnement et dans l'économie numérique : au total en trois ans, ce sont 175 Mds € d'investissements directs qui seront injectés par l'Etat dans l'activité économique. **Notre budget pour 2009-2011 est avant tout un budget d'investissement.**

Les mesures pour l'emploi

L'ESSENTIEL

- Après le soutien au crédit et à l'investissement, la mobilisation pour l'emploi est la 3^{ème} étape du plan d'action pour répondre à la crise. **Le Gouvernement agit avec détermination et pragmatisme pour protéger les salariés menacés de perdre leur emploi.**
- Le Président de la République a présenté les mesures clefs de la mobilisation pour l'emploi :
 - **Accélérer la mise en place de Pôle Emploi.**
 - **Augmenter le nombre de contrats aidés.**
 - **Faire preuve d'une réactivité exemplaire face aux plans sociaux.**
- Parce qu'il faut aller vite, le Président de la République a demandé à ce que **les négociations en cours entre les partenaires sociaux pour mieux sécuriser les parcours professionnels aboutissent avant la fin de l'année.**

CHIFFRE CLE

- **7,2 %** : c'est le taux de chômage actuel, le plus bas depuis 25 ans.

Pourquoi avoir attendu pour annoncer des mesures en faveur de l'Emploi ?

- La 1^{ère} étape, indispensable, **c'était le sauvetage de nos banques et du système financier.**
- La 2^{ème} étape, c'était de mettre en place des outils qui permettent de soutenir l'activité économique avec les 22 Mds € d'aide aux PME, ou encore l'exonération totale de la taxe professionnelle sur tous les investissements faits avant le 1^{er} janvier 2010. **Soutenir l'activité économique et l'investissement, c'est aussi soutenir l'emploi.**
- La 3^{ème} étape, **ce sont les mesures concrètes en faveur des salariés dont l'emploi pourrait être menacé par la crise**, annoncées par le Président de la République lors de son déplacement à Reims.

Pourquoi avoir à nouveau recours aux contrats aidés ?

- Pour agir en faveur de l'emploi, le Gouvernement n'a pas attendu la crise financière. **Nous menons depuis mai 2007 une politique structurelle en faveur de la libération du travail** (nouveau mode de rupture du contrat de travail, réforme du temps de travail, heures supplémentaires, encouragement à l'emploi des seniors, RSA, fusion ANPE-Assedic...). **Toutes ces réformes ont permis d'atteindre le plus bas niveau de chômage depuis 25 ans : 7,2 %.**
- **Mais parce que nous ne pouvons rester inactifs face à la crise économique, le Président de la République a annoncé des mesures supplémentaires.**
- **Lorsque la situation de l'emploi s'est améliorée, nous avons réduit le nombre de contrats aidés dans le secteur non marchand. Mais aujourd'hui la crise risque d'éloigner durablement de l'emploi un certain nombre de nos concitoyens, qui**

ne peuvent pas trouver de travail dans les entreprises parce qu'ils n'y sont pas prêts. **Les contrats aidés vont leur permettre de rester au contact du marché du travail et d'être accompagnés vers des emplois en entreprise.**

- **60 000 contrats supplémentaires ont été récemment décidés pour 2008.** Le Président de la République a demandé au Gouvernement **d'augmenter à 330 000 le nombre d'embauches** dans ces contrats dans le projet de loi de finances pour 2009, soit **100 000 de plus que ce qui était initialement prévu. Ce chiffre reste inférieur au nombre d'entrées en contrats aidés de 2007 et des années antérieures.**
- Parce que ces contrats aidés doivent être **un tremplin pour la suite et non une fin en soi**, le Gouvernement veillera à ce qu'une véritable **offre de services soit offerte par le service public de l'emploi aux bénéficiaires des contrats aidés**, en cours même de contrat, pour leur donner le maximum de chances d'obtenir à la sortie un emploi dans une entreprise.

Pourquoi accélérer la Fusion ANPE-ASSEDIC ?

- L'objectif poursuivi par cette réforme, c'est **d'instaurer une véritable « sécurité sociale professionnelle »**, c'est-à-dire d'offrir aux demandeurs d'emploi un service plus performant, plus humain et plus personnalisé.
- **La fusion entre l'ANPE et les ASSEDIC a créé un organisme unique, Pôle Emploi, chargé à la fois d'indemniser les chômeurs et de faciliter leur recherche d'emploi.**
- Dans le contexte actuel, le Président de la République **a décidé d'accélérer le tempo de cette réforme :**
 - L'objectif est d'avoir **30 % de guichets uniques en mars 2009 et 100 % à l'été 2009.**
 - D'ici la fin de l'année, 80 % des entretiens relatifs à l'inscription comme demandeur d'emploi et à l'indemnisation seront réalisés le même jour (contre 65 % aujourd'hui). **En septembre 2009, il y aura 100 % d'entretiens uniques** (indemnisation et recherche d'emploi).
 - Il y aura **un référent unique** pour le demandeur d'emploi (placement et indemnisation) **à partir de février 2009** dans tous les guichets uniques. Ce référent unique sera **généralisé en septembre 2009.**
 - La **performance du service public de l'emploi sera évaluée** (taux de retour à l'emploi, délai de retour à l'emploi, taux d'accès à un emploi stable, nombre d'offres d'emploi collectées, pourcentage d'offres satisfaites, délai de satisfaction des offres...).

Face aux restructurations et aux plans sociaux, que sera le rôle du Gouvernement ?

- Les plans sociaux sont un véritable traumatisme pour les salariés qui sont souvent laissés à eux-mêmes, et pour les bassins d'emploi qui sont durement touchés. **C'est pourquoi le Gouvernement sera intraitable avec les entreprises qui pourraient utiliser la crise pour justifier des réductions d'effectifs sans rapport avec elle.**

- Avant tout, **les services de l'Etat seront réactifs pour anticiper et gérer au mieux les restructurations**. Dans de nombreux cas en effet, les difficultés rencontrées peuvent être surmontées, à condition de se mobiliser très en amont avec tous les acteurs concernés.
- Conformément au souhait du Président de la République, le « **Fonds national de revitalisation des territoires** » sera opérationnel d'ici la fin de l'année.
 - **Les bénéficiaires seront les territoires en difficulté suite à des restructurations d'entreprises non soumises à l'obligation de revitalisation** (entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire et entreprises n'appartenant pas à un groupe de plus de 1000 salariés).
 - **Il sera alimenté par une contribution de la caisse des dépôts et par une dotation publique afin de parvenir à un montant de 150 M € de financements sur les trois ans à venir.**
 - **L'objectif est d'inciter les entreprises à se développer sur les territoires ayant subi des restructurations, par le biais de prêts participatifs qui permettront d'amorcer des prêts bancaires traditionnels.**
 - **Il sera copiloté par le ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétariat d'Etat à l'aménagement du territoire, avec la caisse des dépôts et consignations.**
- Pour accompagner les salariés, nous allons **étendre aux bassins d'emploi les plus en difficulté le contrat de transition professionnelle (CTP)**. Ce contrat offre au salarié d'une PME, qui perd son emploi, une indemnisation chômage plus généreuse et plus longue. **Surtout, il apporte, avant même la fin du préavis de licenciement, un accompagnement intensif vers l'emploi** (formation, travail en entreprise, préparation à la recherche d'emploi) **et prévoit de fortes incitations** (compensation financière en cas de reprise d'emploi moins bien rémunéré, droit au retour en cas d'échec de la période d'essai).
- **A la demande du Président de la République, le Gouvernement examinera dans les prochains jours la généralisation d'un dispositif proche de ce contrat.** Ceci se fera en dialogue étroit avec les partenaires sociaux, car les négociations sur l'assurance chômage comme celles sur la formation professionnelle sont concernées.

Pourquoi les partenaires sociaux doivent-ils être pleinement mobilisés ?

- Dans le contexte créé par la crise financière et le ralentissement de l'activité économique, il faut agir vite.
- Trois négociations clefs sont en cours **entre les partenaires sociaux pour mieux sécuriser les parcours professionnels. Elles doivent impérativement aboutir avant la fin de l'année.**
 - **La réforme de la formation professionnelle** : il s'agit de réorienter les moyens vers les personnes en difficulté, de responsabiliser les entreprises sur les formations qu'elles font suivre à leurs salariés, de rendre les financements plus efficaces et plus transparents, et

d'organiser une meilleure coopération au niveau régional entre les financeurs (partenaires sociaux, Etat, région).

- **L'assurance chômage**, qui doit être plus juste et plus incitative au retour à l'emploi.
- **La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**, pour anticiper les besoins en emplois et en compétences et gérer les carrières dans une logique de long terme.
- Enfin, **le Président de la République réunira les partenaires sociaux d'ici 1 mois pour faire le point sur l'avancement de leurs négociations** et examiner toutes les solutions pour encourager l'embauche, notamment en développant les services à la personne, lever les obstacles à l'activité dus à des réglementations obsolètes, **permettre à ceux qui le souhaitent de travailler le dimanche**, et donner aux PME les moyens de recruter malgré les incertitudes économiques.